

Barème d'honoraire novaléo

Applicable au 01 août 2024

TRANSACTION - Les honoraires sont à la charge du vendeur **ou** de l'acquéreur selon le mandat signé. Dans les deux cas, la rémunération du mandataire sera comme indiqué ci-dessous.

En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

Prix de vente

Entre 0€ et 50 000€.....	forfait 5000€
Entre 50 001€ et 100 000€.....	9% TTC du prix net vendeur
Entre 100 001€ et 150 000€.....	8% TTC du prix net vendeur
Entre 150 001€ et 200 000€.....	7% TTC du prix net vendeur
Entre 200 001€ et 500 000€.....	6% TTC du prix net vendeur
Entre 500 001 et 700 000€.....	5% TTC du prix net vendeur
Supérieur ou égal à 700 001€.....	4% TTC du prix net vendeur

Immobilier d'entreprise, fond de commerce et droit au bail8% TTC du prix net vendeur

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par novaléo en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

LOCATION - Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

Honoraires part locataire

Organisation de la visite, constitution du dossier de location, rédaction de bail (€/m2)	
Hors zones tendues et très tendues.....	8€
Zones tendues.....	10€
Zones très tendues.....	12€
État des lieux d'entrée (€/m2).....	3€

Honoraires part propriétaire

Organisation de la visite, constitution du dossier de location, rédaction de bail (€/m2)	
Hors zones tendues et très tendues.....	8€
Zones tendues.....	10€
Zones très tendues.....	12€
État des lieux d'entrée (€/m2).....	3€
Honoraires d'entremise et négociation	
en vue de la location (€/m2).....	2€

CONDITIONS GÉNÉRALES

- HM PATRIMOINE - novaléo et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
- Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
- L'agent commercial mandataire novaléo n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un agent immobilier, un notaire, un huissier ou un avocat.
- Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :
 - Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
 - Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location
- Nos honoraires sont directement payés à HM PATRIMOINE - novaléo par le donneur d'ordre prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.